



# MERTZWILLER

S'Dorf hewe un s'Dorf drewe

## ARRETE COMMUNAL

A.T. 2025/43

### Le Maire de la Commune de Mertzwiller

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des régions des départements et des communes.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et L.2542-2

VU la demande de l'entreprise SOBECA en date du 27 octobre 2025

**CONSIDERANT** que les travaux d'extension réseau et branchement gaz au 11 rue d'Eschbach à Mertzwiller, nécessitent une réglementation de la circulation.

### ARRETE

#### Article 1<sup>er</sup> :

En raison des travaux d'extension réseau et branchement au 11 rue d'Eschbach, la circulation se fera par alternat par sens de priorité et la vitesse sera limitée à 30km/h dans l'emprise du chantier du 05 novembre 2025 au 28 novembre 2025. Le stationnement sera interdit des 2 cotés.

#### Article 2 :

Le demandeur est tenu :

- de restituer le domaine public dans son état d'origine
- d'assurer la sécurité des piétons qui sera déviée sur le trottoir d'en face

#### Article 3 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SOBECA HOCHFELDEN.

#### Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Chef de la Brigade de Gendarmerie de REICHSHOFFEN
- L'entreprise SOBECA

Mertzwiller, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER



#### POUR AMPLIATION

Mertzwiller, le 27 octobre 2025

Le Maire,

Michel SCHWEIGHOEFFER.



#### *Le Maire,*

- certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Mairie - 17, rue de la Liberté  
67580 MERTZWILLER



03 88 90 30 02



mairie@mertzwiller.fr



www.mertzwiller.fr